

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC522

présenté par

M. Berta, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure et M. Raphan,
rapporteur

ARTICLE 10

Substituer à l'alinéa 16 les cinq alinéas suivants :

« a) Au 1° :

« – le mot : « Neuf » est remplacé par le mot : « Sept » ;

« – les mots : « dont au moins l'un d'entre eux a été autorisé à participer à la création d'une entreprise en application des articles L. 531-1, L. 531-2, L. 531-4, L. 531-5, L. 531-12, L. 531-14, L. 531-15 et L. 531-16, » sont supprimés ;

« a bis) (nouveau) Au début du 2° , le mot : « Huit » est remplacé par le mot : « Six » ;

« a ter) (nouveau) Au début du 4° , le mot : « Neuf » est remplacé par le mot : « Sept » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tirer les conséquences de la réduction du nombre des membres du collège du HCERES.